



---

**Commission économique pour l'Europe****Comité des transports intérieurs****Groupe de travail du transport intermodal et de la logistique****Soixante-sixième session**

Genève, 18-20 octobre 2023

Point 9 de l'ordre du jour provisoire

**Programme de travail****Programme de travail : examen du programme  
biennal pour 2022-2023 et proposition  
de programme pour 2024-2025****Note du secrétariat****I. Introduction**

1. À sa soixante-troisième session, le Groupe de travail du transport intermodal et de la logistique (WP.24) a confirmé son choix initial pour son programme de travail à long terme (2020-2030), à savoir quatre modules principaux. À sa soixante-quatrième session, dans le cadre de ce programme à long terme, il a arrêté les activités particulières à mener et les réalisations escomptées au titre de chaque module dans le cadre de son programme de travail biennal pour 2022-2023.

2. L'exercice biennal 2022-2023 touchant à sa fin, le présent document passe en revue les travaux réalisés par le WP.24 au cours de cette période au titre de chacun des quatre modules. Des activités et des réalisations pour l'exercice biennal 2024-2025 sont en outre proposées pour examen et adoption éventuelle par le WP.24.

**II. Modules du programme de travail à long terme**

3. Le WP.24 mène des activités dans le cadre des quatre modules clefs suivants :

a) Suivi, examen et mise à jour de l'Accord européen sur les grandes lignes de transport international combiné et les installations connexes (AGTC) et du Protocole à l'AGTC concernant le transport combiné par voie navigable (Protocole à l'AGTC) ;

b) Politiques et mesures en faveur du transport intermodal ;

c) Examen et suivi des nouveaux enjeux du transport de marchandises et de la logistique ;

d) Examen et mise à jour du Code de bonnes pratiques OMI/OIT/CEE pour le chargement des cargaisons dans des engins de transport (Code CTU).



4. On trouvera dans l'annexe III du document ECE/TRANS/WP.24/145 une description détaillée de chaque module.

### III. Examen du programme de travail pour 2022-2023

5. On trouvera dans le tableau ci-après le programme de travail adopté pour 2022-2023. Les activités convenues font l'objet de la première colonne et les réalisations escomptées, de la deuxième colonne. La colonne 3 présente une évaluation succincte du travail accompli, c'est à dire des réalisations du WP.24.

a) *Suivi, examen et mise à jour de l'AGTC et du Protocole à l'AGTC*

Activités :	Réalisations escomptées :	Évaluation succincte
<p>Le WP.24 veille à ce que l'AGTC et son Protocole demeurent pertinents et à jour</p> <p>Le WP.24 encourage l'adhésion aux deux instruments juridiques</p> <p>Le WP.24 surveille l'application des deux instruments juridiques</p> <p>Le WP.24 examine les réseaux principaux</p>	<p>Les lignes et les installations de l'AGTC sont tenues à jour dans le système d'information géographique</p> <p>Les propositions d'amendements sont examinées et adoptées, le cas échéant</p> <p>Un pays de plus adhère à l'AGTC et deux de plus au Protocole</p> <p>Un mécanisme de suivi est utilisé pour évaluer la mise en œuvre de l'AGTC et un mécanisme de suivi est élaboré pour son Protocole</p> <p>Le débat sur les réseaux principaux a commencé</p>	<p><b>Évaluation des activités :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Pertinence de l'AGTC et de son Protocole :</li> </ul> <p>Au cours de l'exercice biennal 2022-2023, le WP.24 a poursuivi ses efforts en vue de remédier aux incohérences détectées dans l'AGTC et dans son Protocole. Ce travail a amené certaines Parties contractantes à proposer des amendements à l'AGTC afin de veiller à ce que l'Accord reste pertinent et d'actualité. Une version mise à jour (révision 7) du texte de l'AGTC a été mise à disposition à l'adresse suivante (en anglais uniquement) : <a href="https://unece.org/transport/publications/european-agreement-important-international-combined-transport-lines-and">https://unece.org/transport/publications/european-agreement-important-international-combined-transport-lines-and</a>.</p> <p>Le même travail doit maintenant être effectué pour le Protocole à l'AGTC, mais aucun progrès n'a été fait sur ce front.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nouvelles adhésions à l'AGTC et à son Protocole :</li> </ul> <p>Il n'y a eu aucune nouvelle adhésion.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Suivi de l'application des deux instruments :</li> </ul> <p>Le mécanisme de suivi de l'AGTC a été mis au point dans le SIG.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Réseaux principaux</li> </ul> <p>Le WP.24 s'est penché sur la question de savoir si les réseaux principaux à emprunter dans les situations d'urgence devraient ou non être listés dans l'AGTC. Il devrait rendre sa décision sur le sujet à sa soixante-sixième session.</p>

**Évaluation des réalisations :**

Les lignes et les installations visées par l'AGTC sont tenues à jour dans le SIG – **objectif atteint** : les lignes et les installations visées par l'AGTC sont disponibles dans le SIG, le processus de validation est en cours.

Les propositions d'amendements sont examinées et adoptées, le cas échéant – **objectif atteint pour l'AGTC** : deux propositions d'amendements à l'AGTC ont été adoptées à la soixante-cinquième session et trois autres propositions devraient être examinées à la soixante-sixième session.

Un pays de plus adhère à l'AGTC et deux de plus au Protocole – **objectif non atteint**.

Le mécanisme de suivi est utilisé pour évaluer l'application de l'AGTC, le mécanisme de suivi du Protocole à l'AGTC est développé – **objectif partiellement atteint** : le mécanisme de suivi de l'application de l'AGTC a été mis au point, le processus de validation des données a commencé. Les travaux sur le mécanisme de suivi du Protocole à l'AGTC n'ont pas encore commencé.

Le débat sur les réseaux principaux a commencé – **objectif atteint** : il devrait être clos à la soixante-sixième session.

b) *Politiques et mesures en faveur du transport intermodal*

Activités :	Réalisations escomptées :	Évaluation succincte
Le WP.24 encourage l'efficacité du transport intermodal et s'efforce d'éliminer les goulets d'étranglement recensés	Les travaux de dématérialisation des documents et d'automatisation du secteur ont progressé	<b>Évaluation des activités :</b> - Gains d'efficacité et élimination des goulets d'étranglement grâce à l'adoption de nouvelles méthodes dans les opérations de transport intermodal :
Le WP.24 sert de plateforme de connaissances pour le transport intermodal et de plateforme d'échange de données d'expérience	Le débat sur les objectifs à atteindre concernant la part de marché du transport intermodal dans le secteur du transport de marchandises a avancé	Le WP.24 a commencé à travailler sur les questions liées à l'efficacité du transport intermodal qui sont évoquées dans la résolution sur le renforcement du transport intermodal de marchandises, à savoir la dématérialisation des données et de l'information relatives au transport intermodal et l'automatisation du transport de marchandises.
Le WP.24 définit et promeut de nouvelles méthodologies pour les opérations de transport intermodal	Le suivi de l'application de la Résolution d'ensemble de la CEMT est mieux assuré	- Le WP.24 comme plateforme de connaissances :
Le WP.24 fait le point sur la Résolution d'ensemble adoptée par	Les discussions sur l'utilisation du carnet TIR dans les opérations de transport intermodal ont	Le WP.24 a continué à servir de plateforme d'échange de bonnes pratiques et de connaissances liées au

la Conférence européenne des ministres des transports (CEMT) sur le transport combiné et veille à son application

abouti à la formulation de recommandations précises

transport intermodal et ainsi permis de promouvoir la visibilité du secteur.

- Suivi de l'application de la Résolution d'ensemble de la CEMT :

Le WP.24 a revu et actualisé le questionnaire sur l'application des mesures mentionnées dans la Résolution d'ensemble de la CEMT.

#### **Évaluation des réalisations :**

Les travaux de dématérialisation des documents et d'automatisation du secteur ont progressé – **objectif atteint** : un projet de cadre pour la dématérialisation des données et de l'information a été élaboré ; des domaines prioritaires ont été arrêtés pour l'automatisation.

Le débat sur les objectifs à atteindre concernant la part de marché du transport intermodal dans le secteur du transport de marchandises a avancé – **objectif atteint** : le WP.24 a décidé d'examiner l'opportunité d'utiliser le taux d'unitarisation du rail en combinaison avec la part modale du rail comme base pour fixer les objectifs à atteindre concernant la part de marché du transport intermodal. À sa soixante-sixième session, le WP.24 devait examiner les taux d'unitarisation et la part modale du rail dans les différents pays concernés et formuler des recommandations.

Le suivi de l'application de la Résolution d'ensemble de la CEMT est mieux assuré – **objectif atteint** : le WP.24 devrait revoir et mettre à jour le questionnaire de suivi de l'application de la Résolution d'ensemble de la CEMT à sa soixante-sixième session. Ce questionnaire actualisé doit permettre de mettre au jour les questions à approfondir, notamment dans le cadre des activités du WP.24.

Les discussions sur l'utilisation du carnet TIR dans les opérations de transport intermodal ont abouti à la formulation de recommandations précises – **objectif atteint** : les avantages possibles de l'utilisation du carnet TIR électronique dans les opérations de transport intermodal ont été communiqués.

## c) Examen et suivi des nouveaux enjeux du transport de marchandises et de la logistique

Activités :	Réalisations escomptées :	Évaluation succincte
Le WP.24 recense les nouveaux enjeux en matière de transport de marchandises et de logistique et les analyse	Les résultats des travaux sur l'interopérabilité des données et les réseaux de collaboration ont été analysés et des activités ont été mises en route  L'élaboration d'un manuel visant à faciliter l'automatisation du secteur a commencé	<p><b>Évaluation des activités :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Recensement des nouveaux enjeux :</li> </ul> <p>Le WP.24 a décidé de travailler sur l'interopérabilité des données, les plateformes de réservation, les centres de données et les normes existantes au titre de la dématérialisation des informations et des documents.</p> <p><b>Évaluation des réalisations :</b></p> <p>Les résultats des travaux sur l'interopérabilité des données et les réseaux de collaboration ont été analysés et des activités ont été mises en route – <b>objectif atteint</b> : un point consacré à la dématérialisation des données et de l'information a été ajouté à l'ordre du jour.</p> <p>L'élaboration d'un manuel visant à faciliter l'automatisation du secteur a commencé – <b>objectif atteint</b> : le WP.24 devrait examiner les grandes lignes du manuel et y mettre la dernière main à sa soixante-sixième session. La publication complète devrait être prête pour la soixante-septième session.</p>

## d) Examen et mise à jour du Code de bonnes pratiques OMI/OIT/CEE pour le chargement des cargaisons dans des engins de transport (Code CTU)

Activités :	Réalisations escomptées :	Évaluation succincte
Le WP.24 examine le Code CTU	Des sections du Code CTU ont été choisies pour être actualisées en priorité	<p><b>Évaluation des activités :</b></p> <p>Révision du Code de bonnes pratiques pour le chargement des cargaisons dans des engins de transport (Code CTU) :</p> <p>Les travaux préparatoires informels se sont poursuivis en 2022-2023 pour déterminer quelles sections du Code CTU devaient être actualisées en priorité. À la suite de ces travaux, des propositions précises de mises à jour du Code CTU ont été élaborées.</p> <p><b>Évaluation des réalisations :</b></p> <p>Des sections du Code CTU ont été choisies pour être actualisées en priorité – <b>objectif atteint</b> : des propositions précises de mise à jour du Code CTU ont été élaborées.</p>

## IV. Projet de programme de travail biennal pour 2024-2025

6. On trouve dans le projet de programme de travail biennal pour 2024-2025 des propositions d'activités à mettre en œuvre au cours du prochain exercice biennal, qui doivent être examinées par le WP.24. Les activités proposées s'inscrivent dans les quatre modules du programme de travail à long terme. Elles sont énumérées ci-après et accompagnées des réalisations escomptées correspondantes, qui ont été définies dans le but d'aider le WP.24 à évaluer les résultats obtenus. Le programme comprend les mesures ciblées qui figurent dans les résolutions adoptées par le Comité des transports intérieurs en vue de renforcer le transport intermodal de marchandises et de faciliter le développement du transport de conteneurs sur les voies navigables intérieures.

### a) *Suivi, examen et mise à jour de l'AGTC et du Protocole à l'AGTC*

Activités :	Réalisations escomptées :
Le WP.24 veille à ce que l'AGTC et son Protocole demeurent pertinents et à jour	Les lignes et les installations de l'AGTC sont tenues à jour dans le système d'information géographique
Le WP.24 encourage l'adhésion aux deux instruments juridiques	Les propositions d'amendements sont examinées et adoptées, le cas échéant
Le WP.24 surveille l'application des deux instruments juridiques	Un pays de plus adhère à l'AGTC et un de plus au Protocole
Le WP.24 soutient la mise en place d'une gestion conjointe du Protocole à l'AGTC et de l'Accord européen sur les grandes voies navigables d'importance internationale (AGN).	Un mécanisme de suivi est utilisé pour évaluer l'application de l'AGTC et un mécanisme est élaboré pour le suivi de l'application du Protocole
	Les travaux consacrés à une éventuelle gestion conjointe du Protocole à l'AGTC et de l'AGN ont commencé.

### b) *Politiques et mesures en faveur du transport intermodal*

Activités :	Réalisations escomptées :
Le WP.24 encourage l'efficacité du transport intermodal et s'efforce d'éliminer les goulets d'étranglement recensés	Les travaux de dématérialisation des documents et d'automatisation du secteur ont progressé
Le WP.24 sert de plateforme de connaissances pour le transport intermodal et de plateforme d'échange de données d'expérience	Le débat sur les objectifs à atteindre concernant la part de marché du transport intermodal dans le secteur du transport de marchandises est clos ; celui sur la réalisation desdits objectifs a commencé.
Le WP.24 définit et promeut de nouvelles méthodologies pour les opérations de transport intermodal	Le suivi de l'application de la Résolution d'ensemble de la CEMT est mieux assuré ; davantage de pays rendent compte de leurs travaux par rapport à la précédente série de rapports
Le WP.24 fait le point sur la Résolution d'ensemble adoptée par la Conférence européenne des ministres des transports (CEMT) sur le transport combiné et veille à son application	

---

c) *Examen et suivi des nouveaux enjeux du transport de marchandises et de la logistique*

---

Activités :

Le WP.24 recense les nouveaux enjeux en matière de transport de marchandises et de logistique et les analyse

Le WP.24 examine la possibilité de réaliser des études de faisabilité pour le transport de conteneurs sur les voies navigables intérieures le long des liaisons de transport Europe-Asie.

Réalisations escomptées :

Un nouvel enjeu est recensé

Les discussions sur la faisabilité du transport de conteneurs sur les voies navigables intérieures le long des liaisons de transport Europe-Asie ont commencé

Le manuel visant à faciliter l'automatisation du secteur a été élaboré.

d) *Examen et mise à jour du Code de bonnes pratiques OMI/OIT/CEE pour le chargement des cargaisons dans des engins de transport (Code CTU)*

---

Activités :

Le WP.24 examine le Code CTU

Réalisations escomptées :

Le Code CTU a été (en partie) actualisé

---



---